

À propos de l'entreposage sécuritaire des marchandises dans les palettiers

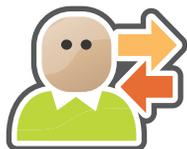


Je me renseigne...

De nombreux accidents résultent de l'installation et de l'utilisation inadéquates de palettiers.

Un palettier, appelé aussi rayonnage à palettes, n'est pas une personne qui exerce une profession. C'est plutôt un équipement d'entreposage de marchandises. S'il n'est pas bien conçu, installé, utilisé, entretenu ou réparé, il peut occasionner de graves blessures ou mettre en danger la vie des personnes qui l'utilisent.

Les principaux risques liés à l'utilisation des palettiers sont leur effondrement total ou partiel, les chutes de charges et les chutes liées au travail en hauteur.



Je détecte et je réagis...

J'identifie les dangers liés à l'utilisation des palettiers ainsi que les mesures de prévention à prendre.

Disposition des charges sur les palettiers

- Je sais qu'une surcharge sur un palettier peut, par exemple, causer une déformation permanente des lisses ou de leurs attaches.
- Je respecte la charge maximale des palettiers, comme il est indiqué sur la plaque signalétique.
- Je vérifie le poids de ma charge avant de l'entreposer sur le palettier, car une surcharge pourrait augmenter le risque d'effondrement.
- J'évalue la charge actuelle du palettier avant d'ajouter une nouvelle charge.
- Je m'assure que les charges qui peuvent se morceler sont retenues correctement sur la palette par un emballage suffisamment résistant.
- Je m'assure que les charges sont bien réparties et solidement retenues sur les palettes.

- Je dispose les charges de façon à ce que les espaces libres correspondent à ceux recommandés par la personne qui me supervise.
- J'entrepose les marchandises de façon à ne pas nuire à l'éclairage ni aux gicleurs.
- Je vérifie si les charges ne débordent pas de la palette de plus de 2 pouces ou 4 centimètres.
- J'installe, si nécessaire, des accessoires réglementaires contre les chutes d'objets (filets, panneaux).
- Je garde les matières dangereuses dans des contenants étanches et sécuritaires et je les entrepose de manière sécuritaire.
- De plus,



- je vérifie si les accessoires antichutes sont sécuritaires;
- je signale immédiatement tout dommage causé aux composantes du palettier;
- j'évite de travailler près des palettiers : j'effectue mes tâches dans les aires prévues à cette fin (à distance des palettiers);
- j'utilise l'équipement approprié pour ranger ou prendre la charge dont j'ai besoin;
- je garde dégagées les allées de service et de circulation afin de ne pas réduire l'espace de manœuvre des caristes;
- je demande de l'aide pour monter ou descendre une charge.





Je m'interroge

Je coche ce qui me concerne et ce que j'ai fait

Cela me concerne...		Ce que j'ai fait...
Est-ce que...		
<input type="checkbox"/>	j'ai reçu une formation sur les risques liés à l'utilisation des palettiers?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai respecté la charge maximale comme il est indiqué sur la plaque signalétique fixée sur le palettier?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai signalé des anomalies facilement visibles?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai vérifié si l'ensemble de l'équipement était endommagé?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai vérifié si les dispositifs antichutes d'objets étaient bien installés?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai vérifié si les charges étaient bien placées?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai travaillé à une distance sécuritaire des palettiers?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai utilisé l'équipement approprié pour ranger ou prendre la charge dont j'avais besoin?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai entreposé les objets lourds au bas du palettier?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai validé mes actions auprès de la personne qui me supervise?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai appliqué le référentiel d'actions préventives?	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	j'ai appliqué des mesures correctives afin d'améliorer ma sécurité et celle des autres?	<input type="checkbox"/>

Sources

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), *Guide de prévention : La sécurité des palettières*, p. 57

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), *Prévention au travail*, hiver 2006, p. 12

Illustrations

Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) – RG-484 Guide de prévention : Le travail de manutention et le service à la clientèle dans les magasins-entrepôts
Illustrateur : Olympe Inc./IRSST